



REGLEMENT

CHALLENGE BODEGAS ENTREPRISES

Article 1. Epreuve ouverte à toute personne licenciée ou non à la FFA (fédération Française d'Athlétisme), appartenant ou représentant une bodega ou une entreprise.

Article 2. **Inscriptions** : L'inscription est payante.

- 12€ par participant
- 10€ par participant si le groupe est composé de minimum 10 personnes

Le groupe doit être composé de 4 personnes minimum.

Les inscriptions se font via le site internet de la course en téléchargeant le bulletin d'inscription groupe. En plus de ce fichier récapitulatif, vous devrez nous faire parvenir une édition signée en format papier.

Article 3. **Classement** : Nous prendrons en compte les quatre meilleurs temps de chaque équipe afin de déterminer un classement final.

Article 4. **Remise des prix et récompenses** : Elle se déroulera dans le parc Jean Rameau. L'équipe gagnante recevra le trophée qu'elle remettra en jeu lors de la prochaine édition de la course du Moun.

Article 5. **Tirage au sort** : Tout participant au challenge Bodegas Entreprises participe au tirage au sort individuellement.

Article 6. Toutes les autres modalités sont égales au règlement général.